

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Jonas et la miséricorde

Pour le prophète Jonas, les choses semblent limpides. Lui est bon, les Ninivites sont méchants, et Dieu doit les punir en détruisant leur ville. Lorsqu'après bien des péripéties, il arrive à Ninive, et qu'il constate la repentance de tous les habitants y compris du roi et que Dieu ne va pas détruire la ville, il se fâche (Jonas 3/10-4/2): « Dieu vit qu'ils agissaient ainsi et qu'ils revenaient de leur mauvaise voie. Alors Dieu se repentit du mal qu'il avait résolu de leur faire, et il ne le fit pas. Cela déplut fort à Jonas, et il en fut irrité. Il implora l'Eternel, et il dit: Ah! Eternel, n'est-ce pas ce que je disais quand j'étais encore dans mon pays? C'est ce que je voulais prévenir en fuyant à Tarsis. Car je savais que tu es un Dieu compatissant et miséricordieux, lent à la colère et riche en bonté, et qui te repens du mal ». Jonas se fâche parce que Dieu agit avec miséricorde et offre le pardon. Pourtant, sur le bateau que Jonas avait pris pour aller dans la direction opposée, les marins ont agi avec compassion et miséricorde. Jonas s'était mis au fond du bateau et dormait, il voulait oublier sa mission, mais Dieu ne l'a pas oublié. Jonas avoue aux marins que lui est responsable de la tempête parce qu'il a ignoré le

message de Dieu. Il demande aux marins de le jeter dans la mer, mais les marins essaient de tout faire pour empêcher cela. Ils implorèrent leur dieu, le pilote demande à Jonas d'invoquer son Dieu, les marinières allègent le bateau et invoquent Dieu (qui répond favorablement à cette prière, le bateau ne coulant pas), et ils apprennent un bout de théologie à Jonas en disant (1/14): « Car toi, Eternel, tu fais ce que tu veux ». Jonas aurait voulu que Dieu fasse ce que lui avait imaginé, détruire la ville, et les marins eux font acte de compassion et de miséricorde, et disent à Jonas que Dieu est libre de faire ce qu'il juge bon. Mais Jonas ne comprend pas encore que cela implique que Dieu peut même se repentir du mal qu'il avait résolu de faire. Les marins finalement, après avoir tout essayé pour ne pas devoir le faire, jettent Jonas à la mer, qui se retrouve dans le ventre d'un grand poisson. Et là dans le noir et les pires difficultés, étonnamment, il prie, il remercie déjà Dieu de l'avoir sauvé, alors que rien ne le laisse supposer. Mais il devra encore apprendre que Dieu fait ce qu'il veut, et que la volonté de Dieu n'est pas de punir, mais de pardonner et sauver. *[richard riesen, pasteur]*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Lent retour à la normale

Les cultes et certaines activités en présence peuvent maintenant reprendre, moyennant toujours des dispositions sanitaires strictes. Afin de permettre à chacun et chacune de vivre des moments de recueillement depuis la maison, les paroisses restent présentes en ligne, avec des offres de célébrations et méditations

à savourer en tout temps sur www.referguel.ch

Avec vous

Les professionnels et conseils de paroisses restent disponibles pour chacun. Si vous avez besoin d'aide pour des courses, un déplacement, ou simplement besoin de parler, n'hésitez pas à les contacter. *[lda]*

COPIL

Nous sommes prêts !

Cela fait plus de 10 ans que l'idée de regrouper les communes a été mise en place. Le 24 septembre 2017, la population allant de Renan à Courtelary a accepté d'en faire officiellement un projet, alors que les communes de Villeret et la Ferrière ont préféré y renoncer.

Aujourd'hui, le COPIL, soit le Comité de pilotage, qui s'est souvent réuni pour étudier et travailler sur cette fusion, vous présente un projet qui changera le Vallon de Saint-Imier.

Les 5 maires des villages de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary ont travaillé d'arrache-pied et sont prêts à répondre à toutes les questions des citoyens le 20 août prochain à la palnairoie de Saint-Imier, lieu emblématique de la collaboration des communes du vallon, lors d'un débat public.

Une fusion, soit une égalité de traitement pour les citoyens

Lors d'une fusion entre plusieurs communes, des règlements doivent être mis en place. Le COPIL a rédigé un contrat de fusion et 3 règlements. Ces différents documents ont été approuvés par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et les dernières modifications ont été intégrées aux actes législatifs.

Pour que chaque citoyen puisse avoir une réponse à sa question, les différents règlements seront mis à disposition sur le site internet www.avenir-vallon.ch le 30 juin, un résumé de 12 pages sera adressé aux votants, et les actes législatifs seront accessibles en ligne ou auprès des communes. Des débats publics seront organisés entre septembre et novembre par les médias régionaux et un forum, ou foire aux questions, va être mis en ligne. Pour les plus jeunes, il est prévu de réaliser des capsules vidéo afin de les informer au travers des réseaux sociaux. Le matériel de vote sera envoyé à fin octobre.



Les maires des cinq communes lors de la conférence de presse

Toutes favorables sauf Sonvilier

Tous les exécutifs communaux recommandent la fusion sauf celui de Sonvilier. Un éternel débat pour lequel les deux parties ont de bons arguments, mais qui prouve une certaine complexité dans la décision finale. Rosemarie Jeanneret, maire et représentante de l'exécutif de la commune de Sonvilier, expose des arguments convaincants, tels que le nombre de membres au Conseil Municipal qui devrait être de 7 au lieu de 5. Pour le COPIL, un équilibre de la charge de chaque clacastère et une adéquation avec l'organisation des services sont bien représentés avec 5 membres, sans parler de la charge financière et du taux d'occupation qu'entraîneraient deux personnes supplémentaires.

Le nombre de sièges par cercle électoral pour augmenter la représentation des petits villages ne convainc pas non plus Sonvilier. Il est cependant impossible de sous-représenter la commune de Saint-Imier avec son nombre d'habitants trois fois supérieur à celui des 2 autres cercles électoraux.

Rosemarie Jeanneret aurait également souhaité étendre les cercles électoraux sur deux

législatures, ce à quoi le COPIL a répondu qu'entre chaque législature d'une durée de 4 années, la possibilité était donnée aux citoyens de s'organiser en groupement d'intérêt s'ils ne veulent pas adhérer à un des partis déjà constitués par la nouvelle commune. Autre point évoqué, le souhait d'autoriser 1/20^e de la population seulement, soit 42 citoyens de Sonvilier, pour soumettre des propositions aux autorités compétentes. Mais le COPIL a estimé que ce nombre était insuffisant et demande 1/10^e de signatures (83). Il en est de même pour le seuil d'une initiative ou d'un référendum prévu à 4 % des ayants droit, soit 292 citoyens de la nouvelle commune d'Erguël.

Quant au vote sur le choix des armoiries de la future commune d'Erguël, Sonvilier ne le trouve pas représentatif. Andreas Niederhauser a répondu au nom du COPIL que certaines votations ont connu des taux de participation plus faibles que celui du choix des armoiries, et ceci malgré les nombreux canaux de communication et les nombreuses possibilités d'expression. Finalement, le Conseil de Sonvilier craint une délocalisation des services et de l'administration.

La nouvelle commune souhaite se tourner vers l'avenir avec une évolution des postes de travail, un service pour les personnes à mobilité réduite et les nouvelles autorités adapteront la situation selon les besoins.

Votations

Lors de la votation du 29 novembre, les citoyens devront répondre à 4 questions. Il est donc important d'avoir toutes les cartes en main pour pouvoir prendre une décision. La question fondamentale qui est « Acceptez-vous le contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary? » sera LA question, mais il s'agira également d'accepter les 3 règlements. Ces derniers seront la référence pour une bonne fusion des communes. Si l'un des règlements ne devait pas être accepté, le COPIL promet une réédition. En revanche, si une commune devait refuser le contrat de fusion, le projet sera abandonné.

En cas de majorité positive de la part de toutes les communes, les nouvelles autorités seraient élues en 2021 et la commune d'Erguël verrait le jour au 1^{er} janvier 2022. *[ef]*

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Avis à la population

Les Autorités communales rappellent que chaque concitoyen est tenu de respecter les directives suivantes relatives à la tranquillité du voisinage:

- Il est interdit de faire du bruit de 22h à 7h.
- Entre 12h et 13h, on observera la pause de midi.
- L'utilisation d'instruments de musique, le chant, l'usage de haut-parleurs, les bruits ménagers excessifs, l'utilisation de tondeuses à gazon, de broyeur ou de tout autre engin bruyant susceptible d'incommoder le voisinage sont interdits durant la pause de midi.
- Le soir, après 20h et le samedi après 18h, il est interdit d'utiliser des tondeuses à gazon, des broyeurs ou tout

autre engin bruyant susceptible d'incommoder le voisinage.

- Les dispositions cantonales sur le repos dominical sont réservées.

Merci de votre compréhension. *[cm]*

Taxe des chiens

La facture relative à la taxe des chiens 2020 sera envoyée en juillet prochain. Les propriétaires sont donc invités à annoncer à l'administration communale tous les changements intervenus jusqu'à fin juin. Notamment les décès et tous chiens ayant atteint 6 mois au 1^{er} juin. *[cm]*

SONVILIER

Annulation des concerts

C'est avec grand regret que le comité de l'association Les concerts de Sonvilier a pris la décision d'annuler le concert de ce dimanche 14 juin. Au programme était prévu un récital de piano de Johan Treichel. Après mûre réflexion, et au vu des restrictions sanitaires en vigueur, le comité préfère

jouer la carte de la patience, remercie son public pour sa compréhension et se réjouit de le retrouver en des temps meilleurs.

En espérant que la situation le permette, rendez-vous le dimanche 15 novembre, 17h15, pour un concert en quatuor. *[com/cba]*

CEFF ARTISANAT

Nouvelle formation exclusive en Suisse romande

Avec son partenaire Baubioswiss, et comptant sur le soutien de suisse énergie et de la SIA Suisse romande, le ceff ARTISANAT Berne francophone dévoile une formation dans l'air du temps, exclusive et certifiante: le brevet fédéral d'écobiologiste de la construction

Depuis quelques années, à l'instar de nombreux autres domaines d'activité, le secteur du bâtiment est entré dans le cercle vertueux de l'écologie. La construction durable repose sur la volonté de concevoir des cadres de vie sains et durables. Ainsi, les bâtiments ne répondent plus seulement à des normes techniques et architecturales, dorénavant, les porteurs de projets intègrent, dès la phase initiale de planification, des critères exigeants en termes de préservation des ressources.

L'écoconstruction ou construction durable tient compte de principes écologiques pour chacune des étapes de la conception, de la rénovation ou de la réhabilitation d'un bâtiment. Un concept qui cadre pleinement avec les engagements de la Suisse envers l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable, en particulier l'objectif N° 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Les objectifs de l'Agenda 2030

Plus largement, ce ne sont pas moins de 10 des 17 Objectifs de développement durable

qui touchent transversalement le secteur du bâtiment, avec des recommandations qui font preuve de bon sens, par exemple: privilégier la lumière naturelle, réduire le bruit, tenir compte de la qualité de l'air (ODD3 Bonne santé et bien-être); protéger contre les infiltrations et la rétention d'eau (ODD6 Eau propre et assainissement); créer de la valeur régionale (ODD8 Travail décent et croissance économique); gestion des déchets, choix des éléments de construction (ODD12 Consommation et production durable), limiter les émissions de gaz à effet de serre; (ODD13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), etc.

Ainsi, les projets immobiliers doivent désormais se concevoir sous l'angle du développement durable: c'est une réalité qui correspond à un intérêt croissant des porteurs de projets; c'est une demande très claire des nouvelles générations, soutenue par les défis que représentent la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des matières premières.

Un brevet fédéral qui répond aux attentes

Ce nouveau brevet fédéral correspond à la volonté du

ceff ARTISANAT de proposer des formations supérieures post-CFC dans le domaine de la construction, en réponse aux attentes et besoins de l'économie. Il prend donc en compte l'ensemble des défis particuliers qui s'annoncent pour le secteur en question. De la clarification du mandat à la mise en œuvre du projet, toutes les étapes sont détaillées ou passées en revue: concept de construction durable et saine (climat intérieur, polluant, radon, bruits externes, etc.), planification du projet et spécificités liées aux matériaux utilisés. Il s'adresse notamment aux architectes, planificateurs, dessinateurs dans le domaine de la construction, artisans, maîtres d'ouvrage, constructeurs ou gestionnaires d'immobilier. La formation complète comprend cinq modules qu'il est possible de suivre à choix.

En cas d'intérêt

Séances d'information le 23 juin à Lausanne et le 25 juin à Moutier. Début de la formation: automne 2020.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Denis Boegli, responsable de la formation continue du ceff ARTISANAT au 076 557 43 26. *[ceff]*

RÉPONSE À UN COURRIER DE LECTEUR DU 5 JUIN

4 Bornes: à l'impossible...

En réponse au courrier publié le 5 juin dernier dans ces colonnes, les soussignés, agriculteurs de Sonvilier membres de la Sàrl des 4 Bornes, s'inscrivent en faux contre l'accusation qui leur est faite de refuser le dialogue.

Primo, des séances d'information ont été organisées à chaque étape interactive du projet.

Secundo, ensuite du dépôt des oppositions, une séance de conciliation a été mise sur pied le 16 mars dernier à Sonvilier, en présence du président et du secrétaire de la Sàrl. Les opposants n'ont émis qu'une revendication: l'abandon pur et simple du projet de parc éolien.

Nous avons démontré une ouverture réelle au meilleur compromis possible et à la recherche de solutions acceptables par tous; pour preuves, la suppression de l'éolienne prévue à l'endroit le plus proche des Pontins/Savagnières et les nombreux efforts fournis pour l'environnement.

Notre volonté de dialogue se heurte à une position d'opposition totale, or on comprendrait aisément que nous ne pouvons entrer en matière sur l'abandon de notre projet, lequel appartient aux multiples solutions qu'exigent les problèmes climatiques. A l'impossible, nul n'est tenu.

[daniel hirt (sous les roches) 168, maurice jeanneret 190, daniel krähenbühl 190, patrick roth 190, agriculteurs de sonvilier et membres de la sàrl 4borne]